



Jocelyn Brunelle Assurances inc.

Courtier en assurance de dommages et de services financiers

2025, 8^e avenue, angle Sherbrooke est
Montréal / P.A.-T. (Québec) H1B 4H8

Téléphone : 514.645.5395

Sans frais : 800.688.5898 • Télécopieur : 514.645.3064
Site web : www.jbass.ca • Courriel : programme.esthetiqueplus@jbass.ca

À votre service depuis 1961 !

À qui s'adresse ce programme d'Assurances ?

PROGRAMME D'ESTHÉTIQUE PLUS III



Depuis
1985

Les commerces ciblés par ce programme sont les salons de beauté prodiguant principalement des soins du corps, soins esthétiques et de beauté incluant la détente (activité non médicale). Le contrat couvre l'assuré et ses employés qualifiés en ;

- Soins de beauté corps et visage- Esthétique
- Soins des mains et des pieds - manucure et pédicure beauté
- Pose ongle (incluant gel)
- Coiffure incluant coloration
- Teinture des cils et sourcils
- Extension de cils
- Permanente de cils
- Maquillage conventionnel
- Épilation à la cire
- Épilation à l'électricité (électrolyse) incluant l'électrocoagulation et la thermocoagulation.
- Photoépilation au laser - Épilation au laser
- Photoépilation par lampe flash (IPL) - Épilation au laser IPL
- Photorajeunissement par Laser ou autre*
- enveloppements algues*
- perçage d'oreilles*
- microdermabrasion*
- Endermologie*
- Aquamassage*
- Micropigmentation* (maquillage semi-permanent) avec pigments minéraux
- Balnéothérapie, spa beauté détente et sauna*
- drainage lymphatique*
- massothérapie*
- pressothérapie*
- infrathérapie*
- lits de bronzage*
- « Spray-tan »*
- Luminothérapie*
- blanchiment dentaire* - fournisseurs reconnus Extra Blanc, Américain White Smile et Simply White smile.

Limite territoriale : Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

*Activité doit être accessoire.

En collaboration avec



Assurance des Biens

Bâtiment - matériel à usage professionnel et marchandises

- Une seule franchise** en cas de sinistre : Minimum 500\$ (une seule par sinistre)
- Aucune règle proportionnelle (co-assurance) sur le bâtiment et contenu
- Couverture dites « Tous Risques » sur les biens de toute description (incluant laser et appareil de bronzage)
- Valeur à neuf incluse
- Montant Global sur le contenu

Mon Entreprise et Moi + / Avenant Esthétique Programme Esthétique (Formulaires 034.9 / 890.8)
Garanties en sus du montant d'assurance (Formulaire 035.9 / 890.8)

Article	Garantie en sus	Montant d'assurance
035.9-2 890.8	Dommmages indirects - Changement de température	50 000 \$
035.9-3 890.8	Biens personnels des dirigeants et des employés	1 000\$ /personne / 25 000 \$ max
035.9-4 890.8	Ventes en plein air (ventes-trottoirs)	25 000 \$
035.9-8 890.8	Interruption de service hors des lieux	25 000 \$
035.9-9 890.8	Biens en exposition	25 000 \$
035.9-10 890.8	Marques de commerce et étiquettes	50 000 \$
035.9-12	Frais de déblai	10 %
035.9-13	Biens en dehors des emplacements	50 000 \$
035.9-14	Plantes, fleurs, pelouses, arbres et arbustes naturels à l'extérieur du bâtiment	25 000 \$
035.9-15	Comptes-clients	50 000 \$
035.9-16	Supports d'information actifs/ Documents de valeur et archives	50 000 \$
035.9-17	Frais de service incendie	25 000 \$
035.9-18	Honoraires professionnels	25 000 \$
035.9-19	Remplacement de clés et serrures	10 000 \$
035.9-20	Assurance des frais de dépollution du sol et de l'eau	50 000 \$
0.359-21	Protection contre l'inflation	Compris
0.359-22	Augmentation saisonnière automatique	25 %
0.359-23	Frais des fiduciaires pour les immeubles en copropriété	1,25 % 50 000 \$ max
035.9-24	Frais supplémentaires	25 000 \$
035.9-25	Bâtiment - Emplacement nouvellement acquis	1 000 000 \$
035.9-25	Contenu - Emplacement nouvellement acquis	500 000 \$
035.9-26	Biens en cours de transport (incluant transport postal)	25 000 \$
035.9-27	Dommmages bâtiment causés par le vol	10 000\$

Article	Garantie en sus	Montant d'assurance
035.9-28	Biens Confiés à un représentant	25 000 \$
035.9-30	Récompense info-méfait	5 000 \$
035.9-32	Recharge d'installation d'extinction automatique	25 000 \$
035.9-33	Biens en cours d'installation	10 000 \$
035.9-34	Responsabilité légale d'entreposeur	50 000 \$
035.9-36	Pannes mécaniques ou électriques du matériel informatique	25 000 \$
035.9-37	Contenu au domicile de l'assuré ou de ses employés	2 500 \$
890.8	Enseignes et antennes	10 000 \$
890.8	Glaces	Incluse
890.8	Ordinateur de bureau	25 000\$

Garanties incluses (Formulaires 035.9 / 159)

Article	Garantie (sans augmenter montant)	Montant
035.9-1	Enlèvement - Mesure de précaution	Compris
035.9-6.1 890.8	Limitation fourrures et bijoux	5 000 \$ /150\$/article
035.9-5	Suppression de franchise lors d'une perte majeure	Compris
035.9-6.2	Biens prêtés ou loués	2 500 \$
035.9-7.1 / 7.2	Dispositions légales visant la construction	Compris
035.9-7.3	Augmentation du coût en raison de dispositions légales	25% en sus
035.9-11	Biens endommagés en cours des travaux	25 000 \$
159.2	Refoulement des égouts franchise 1,000\$ ou (2,500\$ si sous-sol)**	Compris
159.0	Tremblement de terre	Compris / Franchise 10%
159.1	Inondations franchise 1,000\$ ou (25,000\$ si sous-sol)**	Compris
067.4	Assistance téléphonique Juridique « Le Justicier »	Compris

067.2 Assurance Protection Juridique 5,000\$/10,000\$ en Option - prime en sus. Sujet aux exclusions du contrat d'assurances. Se référer aux libellés d'Intact.

Assurance Expressément Consentie Biens Divers (Équipement loué)

- Cette garantie est utilisée pour les équipements que l'assuré peut louer temporairement (Ex : Laser)
- Une seule franchise en cas de sinistre : Minimum 1,000\$ pour un laser loué (une seule par sinistre)
- Aucune règle proportionnelle
- Couverture dites « Tous Risques » sur les biens Divers
- Valeur à neuf incluse

(Formulaires 050.5 / 223.0 / 890.8)

Assurance Bris des Équipements

- Une seule franchise en cas de sinistre : Minimum 500\$ (une seule par sinistre)
- Valeur à neuf incluse

SANS AUGMENTER LE MONTANT DE LA GARANTIE

Article	Garantie	Montant d'assurance
1.	Frais d'accélération des travaux	Compris
2.	Produits dangereux	100 000 \$ par bris
3.	Contamination par l'ammoniaque	100 000 \$ par bris
4.	Améliorations technologiques	10 %, max 25 000 \$ par bris
5.	Perte des données	50,000\$
6.	Application d'ordonnances	Compris

(Formulaire 168.1 / 890.8)

Article	Garantie	Montant d'assurance
7.	Honoraires des professionnels/ vérificateurs	25 000\$
8.	Nouvelles acquisitions	90 jours
9.	Erreur et omission	5 % max 100 000 \$ par bris
10.	Interruption de services	Compris
11.	Interdiction légale	Compris max 4 semaines
12.	Équipement de rechange	Compris

Assurance des Pertes d'Exploitation

- Une seule franchise en cas de sinistre : Minimum 500\$ (une seule par sinistre)
- Perte réelle de Bénéfices - formule Étendue

Article	Garantie	Montant d'assurance
1.	Interruption des services hors des lieux	25 000\$
2.	Honoraires Professionnels	10 000\$
3.	Emplacement nouvellement acquis	60 jours
4.	Autres Établissements	90 jours
5.	Fournisseur ou client - risque de carence	25 000\$

(Formulaires 238.0 / 238.9 / 890.8)

Article	Garantie	Montant d'assurance
6.	Garantie du taux d'Intérêt Hypothécaire	50,000\$
7.	Rappel de Produits en vente de détail	Inclus
8.	Protection des salaires clés	Inclus
9.	Intérêt dans un bail	Inclus

Sujet aux exclusions du contrat d'assurances. Se référer aux libellés d'Intact.

Assurance contre les Détournements, la Disparition et la Destruction

- Une seule franchise en cas de sinistre : Minimum 500\$ (une seule par sinistre)

Formule A (Par sinistre)

Formulaire	Garanties	Montant d'assurance
110.1 / 110.9	Détournement, Disparition et Destruction par employé	10 000\$
110.2	Argent et valeurs - Pertes sur les lieux assurés ou dans les locaux bancaires	5 000\$
110.3	Argent et valeurs - Pertes hors des lieux assurés	5 000\$
110.4	Contrefaçon de mandats ou de billets de Banque	5 000\$
110.5	Contrefaçon préjudiciable aux déposants	5 000\$

Assurance de la Responsabilité Civile Générale et Responsabilité Professionnelle (Erreurs et omissions)

- Une seule franchise en cas de sinistre : Minimum 500\$ (une seule par sinistre)
- Responsabilité Civile Générale Civica Suprême (formulaires 091.00 / 098.6) et Extensions Esthétique (093.4 / 890.8)
- Limite de 2,000,000\$ à 5,000,000\$
- Responsabilité Civile sur base d'événement. Aucun montant global.

Formulaire	Protections	Montant d'assurance
091.0 / 098.6	Dommages Corporels, matériels et Dommage Moral	Inclus
091.0 / 098.6	Abus	Inclus
091.0 / 098.6	Responsabilité Patronale	Inclus
091.0 / 098.6	Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité.	Inclus
091.0 / 098.6	Frais Médicaux	50 000\$ / par personne
091.0 / 098.6	Responsabilité Locative	500 000\$
091.0 / 098.6	Responsabilité Civile des administrateurs de régimes d'avantages sociaux des employés	2 000 000\$
091.0 / 098.6	Responsabilité Civile en matière de pratiques d'emploi	25 000\$
091.0 / 098.6	Champignons ou spores	500 000\$
091.0 / 098.6	Appareils de levage	100 000\$
091.0 / 098.6	Préjudice pécuniaire	25 000\$
091.0 / 098.6	Frais légaux - accusation de nature pénale	10 000\$ / accusation 25 000\$ / par période
091.0 / 098.6	Dommage matériel aux employés de l'assuré	2 500\$ / 25 000\$
091.0	Dommages-Intérêts compensatoires	Inclus
091.0	Risques Produits / Après-travaux	Inclus
091.0	Préjudice imputable à la publicité et Préjudice Personnel	Inclus
094.9	FPQ 6 - Police d'assurance automobile des non-proprétaires	2 000 000\$
099.4	Responsabilité Civile du fait des dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrat d'extensions de garantie - civica suprême	50 000\$
093.4 / 890.8	Extensions des garanties - Soins Esthétiques et Programme Esthétique Plus	Inclus

Sujet aux exclusions du contrat d'assurances. Se référer aux libellés d'Intact.

